

## NOTRE FOI CONQUERANTE

Partout où le peuple canadien a porté sa vie, sa parole et ses actions, depuis les rivages tourmentés de l'Acadie jusqu'aux plaines de l'Ouest, et depuis nos régions du nord jusque dans les Etats-Unis où ont émigré nos frères, c'est la fortune sans doute, c'est le pain quotidien et c'est la prospérité matérielle que l'on a recherchés, mais c'est aussi en même temps, et par la force même de nos vertus traditionnelles, une œuvre de foi que l'on a accomplie.

Abbé Camille Roy.

## LES CAUSES ESSENTIELLES DE LA GRANDE GUERRE

Du dernier livre de Mgr L.-A. Pâquet: *Etudes et Appréciations*, nous détachons le paragraphe suivant d'un puissant travail sur "le Pape et la paix":

"L'équité historique nous contraint d'avouer que, quelles qu'aient été les causes prochaines du conflit, et si grande qu'on suppose la culpabilité du parti agresseur, culpabilité énorme et dont Dieu seul peut mesurer l'étendue, tous les peuples qui se combattent à l'heure actuelle ont péché contre la religion et la civilisation, et qu'ils s'infligent à eux-mêmes un exemplaire châtement. C'est la propre pensée de Benoît XV lorsqu'il dit (1): "Dieu permet que les nations qui l'ont oublié et méprisé pour s'enfoncer dans les tourcis de la terre, se châtient mutuellement de leurs propres mains." Cette guerre-ci ne se peut juger d'après les règles communes. Ce n'est pas seulement tel ou tel peuple contre des peuples ni même principalement la guerre de rivaux. C'est surtout et par-dessus tout la revanche de Dieu contre les sociétés pécheresses. Les crimes de Sodome firent submerger le monde dans un déluge d'eau. Les crimes beaucoup plus graves d'irréligion des pouvoirs publics ont plongé les nations dans un déluge de sang. Recueillons nos souvenirs. Sans remonter jusqu'à la Révolution et jusqu'à la Réforme, nous ne pouvons ne pas constater que la spoliation sacrilège des Etats du Pape accomplie avec d'odieuses complicités, que les fameuses lois de mai inspirées par l'orgueil et appliquées par la force brutale, que la rupture injustifiée du Concordat de 1801, et l'oppression des nationalités, et la persécution des minorités, constituent autant de crimes antireligieux et antisociaux et que ces crimes pèsent d'un immense poids sur les nations en conflit."

(1) Allocution du 22 janvier 1915. — Cf. saint Thomas, GOUVERN. DU PRINCE, I. III, ch. 7.